

ORGANISATION TEMPS DE TRAVAIL

Durée – Organisation – Repos – Congés



« OTT »

Ouverture des Négociations le 4 octobre 2019

QUELQUES DEFINITIONS QUI VOUS AIDERONT A LA REFLEXION

Organisation	Action d'arranger, de structurer, d'aménager
Temps	Durée, période
Temps de travail	Article L3121-1 Code du travail : La durée du travail effectif est le temps pendant lequel le salarié est à la disposition de l'employeur et se conforme à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles.
Organisation du temps de travail	Modèle structuré permettant de définir le cadre horaire de travail des collaborateurs et les aménagements en découlant

Votre Délégation Syndicale CFTC est composée de :

- Sylvie CHÊNE Déléguée Syndicale Centrale
- Sonia BORR Elue région Sud-Est
- Drice LOUIS MARIE Représentant Syndical région Sud-Ouest



Retrouver toutes leurs coordonnées sur le site

www.cftc-foncia.fr

Proposez vos sujets, vos remarques, vos idées, vos témoignages.
Vos élus CFTC sont là pour défendre vos intérêts